

Zeitschrift:	Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber:	Aînés
Band:	9 (1979)
Heft:	11
Rubrik:	De notre rédaction de Genève : flânerie autour de la Cathédrale Saint-Pierre [suite]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

votre
argent

questions réponses

par le Service romand d'information du Crédit Suisse

Diversifier son épargne

Mme Y. J., à Neuchâtel: Etant entrée en possession d'un petit héritage dont je n'ai pas absolument besoin, j'aimerais savoir comment le placer au mieux. Faut-il acheter des actions ou des obligations ?

La question déterminante n'est pas de savoir si l'on va choisir des actions ou des obligations mais bien de quel montant vous disposez. Il est évident que les suggestions que l'on pourrait vous faire varieront beaucoup selon qu'il s'agit de Fr. 15 000.— ou de Fr. 100 000.—. En outre, votre situation personnelle entre aussi en considération. C'est pourquoi nous vous conseillons de consulter un banquier avant de prendre votre décision. Faire des suggestions à la faveur d'un échange comme celui-ci ou lors d'une rencontre fortuite ne serait pas sérieux.

Toutefois, pour fixer les idées, on peut dire que Fr. 50 000.— représentent aujourd'hui la limite au-delà de laquelle il devient possible de songer à une véritable diversification de son épargne. En-deçà de ce montant, il existe des formes de placement « classiques » (épargne-placement, obligations de caisse, lettres de gage, etc.) qui remplissent parfaitement leur office.

Pour que la réponse soit complète, ajoutons que les actions représentent des parts de propriété. A ce titre, le revenu qu'elles peuvent produire dépend étroitement des résultats obtenus par l'entreprise émettrice de ces actions. S'il y a bénéfice, les actionnaires toucheront un dividende. S'il y a perte, non seulement les actionnaires ne toucheront rien, mais ils verront la valeur de leurs actions diminuer. Enfin, en cas de faillite, ils seront les derniers servis.

Toute autre est la situation du détenteur d'obligations qui se trouve être en quelque sorte le créancier d'une société ayant contracté un emprunt. Par conséquent, il est assuré de toucher à date fixe un intérêt, que le débiteur fasse de bonnes ou de moins bonnes affaires. En cas de faillite, il vient se ranger au nombre des créanciers et se trouve de ce fait privilégié par rapport à l'actionnaire.

De notre rédaction de Genève

Ce petit périple va s'achever sur la place qui a été aménagée au bas de la rue de la Fontaine, près du Temple de la Madeleine, pour le plus grand agrément des promeneurs à la recherche d'un coin où il fait bon s'arrêter un moment. Un petit marché aux puces s'y tient depuis cet été, du mardi au samedi compris, un maraîcher y dresse son étalage, les cafés et restaurants voisins ont pu agrandir leurs terrasses. A quelques pas de la circulation du centre ville, au pied de la cathédrale, ce lieu piétonnier privilégié évoque à lui seul un temps où l'on devait savoir mieux que maintenant goûter les heures lentes, regarder, rencontrer les autres, se comporter en être social... et sociable ! Protégé mais bien dans la vie, parlant à la fois de repos et d'activité, c'est le lieu social par excellence, dont le rythme est ponctué par le carillon de Saint-Pierre, l'un de ces havres qu'il faudrait multiplier dans nos villes pour les rendre plus humaines.

O. B.

Flânerie autour de la Cathédrale Saint-Pierre

(Suite du précédent numéro)

Après avoir passé devant le n° 11 de la rue de l'Hôtel-de-Ville où se trouve le service du patronage des détenus libérés, nous parvenons au Bourg-de-Four. Là s'impose une nouvelle halte pour profiter du charme de cette place où le passé et le présent se côtoient si bien. Dans la partie basse, l'ouvrage de l'Association pour le bien des aveugles et la Bibliothèque Braille romande et universitaire. Tout près, dans la rue des Chaudronniers, sont les locaux de Pro Juventute. L'Hospice général, qui fut son voisin jusqu'au mois de mai dernier, est désormais situé au 12, Cours de Rive, au-delà de notre actuel périple. Limitons-nous pour l'heure à situer le siège de l'ASLOCA, au 20, Promenade Saint-Antoine, association genevoise de défense des locataires.

Il ne nous reste plus qu'à redescendre doucement en empruntant la rue Verdaine pour repérer, au n° 13, un autre immeuble au « destin » juridico-social : au 2^e étage, le BIS, Bureau d'information sociale dont la devise se résume en ces mots : renseigne-conseille-orienté et qui prête ses locaux, le mercredi soir, à l'Association genevoise pour les droits de la femme qui y tient une permanence juridique gratuite ; au 3^e étage, la Permanence de l'Ordre des avocats qui fonctionne quotidiennement. Plus bas dans la rue, au n° 7, le jardin d'enfants « Au petit bonheur », géré par l'Armée du salut de même que le « Foyer de la femme » qui se trouve tout près, 1, rue de la Vallée. Au passage, nous n'avons pas manqué de donner un coup d'œil à la plaque qui marque la maison natale de Jean-Henry Dunant, fondateur de la Croix-Rouge, au n° 12, de la rue Verdaine.



Activités pour les aînés

Un nouveau club. « Notre club est ouvert à toutes les catégories de personnes, à toutes les initiatives et à toutes les participations », telle a été la belle formule employée par M. Duvaud, président du club des aînés du Vidollet dont l'inauguration a eu lieu en date du 24 septembre en présence de MM. Dafflon, maire, Emmenegger et Ketterer, conseillers administratifs. Ce dernier rappela que les actuels locaux, primitivement conçus en tant que classes d'école, ont été aménagés en fonction des activités qui vont s'y dérouler, par les soins de la Ville de Genève qui prend à sa charge le loyer et le chauffage et verse une subvention au club. Une grande salle permettra des réunions, causeries, activités manuelles tandis qu'un plus petit salon accueillera les amateurs d'échecs ou de télévision. Une colonne sonore a été prévue et la cuisine est dotée de tous les perfectionnements souhaitables. En date de l'inauguration, le club comptait déjà 210 membres inscrits, preuve de sa raison d'être. Situé rue du Vidollet 23, il est ouvert de 14 h. à 18 h.

Du nouveau à l'Ecole des parents. Terreaux du Temple 4, tél. 022/32 84 20. Dès le 17 octobre, chaque mercredi de 13 h. 45 à 14 h. 45, une réunion sur le thème: les relations affectives entre grands-parents et petits-enfants. Qu'est-ce que les jeunes peuvent apprendre à leurs aînés et vice versa? Prix (il peut être adapté selon les besoins): de Fr. 7.— à Fr. 12.— de l'heure.

Si l'artisanat vous intéresse...

... si vous avez envie de faire travailler vos mains: il n'est pas trop tard!

L'Atelier permanent d'Artisanat aura le plaisir de vous accueillir. L'APA est un lieu de rencontre et d'activités du Centre protestant de Vacances.

Nous travaillons aux Pâquis, face à une petite place ombragée et à sa fontaine. Le matin, l'après-midi et le soir, nous donnons des cours de tissage, vannerie, cannage, émail, poterie, batik et quatre « soirées bougies » avant Noël.

Le nombre d'élèves est limité à 6 personnes, ce qui permet à chacun de travailler à son rythme et de se sentir à l'aise. Pour tout renseignement, téléphonez-nous au 022/32 31 11, ou passez à l'Atelier permanent d'Artisanat, 14, rue du Léman, aux Pâquis, Genève.

Université du 3^e âge, Genève

Visites commentées

20 novembre: Organisation météorologique mondiale avec exposé de M. R. Schneider, secrétaire général adjoint.

6 et 20 novembre: Caisse d'Epargne Genève. Visite commentée et présentation audio-visuelle.

27 novembre: Crédit suisse, Centre informatique. Visite du Centre et exposés.

6 novembre: Ecole technique supérieure. Exposé et diapositives.

13, 20 et év. 27 novembre: Centre d'instruction de la police. Exposé et visite commentée.

Pour les spectacles d'art dramatique à prix de faveur, et les conférences du semestre d'hiver 1979/80, prière de demander le programme détaillé à: Université 3^e âge, rue de Candolle 6, 1211 Genève 4. Tél. 022/20 93 33. Interne 2042.

Le cinquantenaire des marionnettes de Genève. L'Université du 3^e âge met à la disposition de ses membres et des enfants dès l'âge de 10 ans, des billets de faveur au prix de Fr. 8.— pour le spectacle rétrospectif qui aura lieu au Théâtre des marionnettes, rue Constantin 4, les 10 et 17 novembre à 15 h. Après le spectacle, visite des installations. Retirer les billets au plus tard 8 jours à l'avance, au secrétariat d'Uni 3, rue de Candolle 6 (9 h. 30 à 11 h. 30) ou à la salle Piaget Uni II, lors des conférences.

Rencontres sociales

Une journée sociale genevoise à l'organisation de laquelle ont collaboré cinq institutions aura lieu en date du 8 novembre, salle des fêtes de Carouge, de 9 h. à 16 h. Divers exposés suivis d'un débat traiteront du thème « l'enfant maltraité ». Inscriptions: Infor-Jeunes, case postale 785, 1211 Genève 3.

Une journée de politique sociale, organisée en collaboration entre l'Institut d'études sociales de Genève et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques de Lausanne aura lieu le 16 novembre, dans les locaux de la villa Rigot, du BIT et de l'OMS. Travail de groupe suivi d'une table ronde, à 20 h. 30: « La politique sociale en Suisse et ses problèmes: éducation, santé, emploi, droit et idéologie ». Inscriptions: EESP, case 152, 1000 Lausanne, tél. 021/33 43 71.

Les Fêtes en Roumanie!

Faites d'une pierre deux coups... Passez les fêtes de fin d'année en Roumanie en soignant vos rhumatismes !

Deux semaines de séjour, du 22 décembre 1979 au 5 janvier 1980, à FÉLIX, une station célèbre pour ses traitements efficaces contre les affections rhumatismales.

En plus de la cure, nous vous proposons le plaisir d'assister à des spectacles folkloriques et à des fêtes populaires. Le tout pour Fr. 999.— (Fr. 955.— pour les abonnés à « Aînés » et les membres d'« Art et Artisanat 65 »).

Nos prestations: Voyage en avion jusqu'à Budapest, visite de la capitale hongroise, puis voyage en train jusqu'à Oradea (200 km) et transfert en quelques minutes à Félix. Hôtel très confortable, chambres à 2 lits, pension complète, cure comprise dans le prix.

Programme détaillé sur demande à « Art et Artisanat 65 », case postale 105, 1000 Lausanne 17. Tél. le soir au 021/24 64 42.

Dernier délai d'inscription: 20 novembre 1979. Nombre de places limité.

Bulletin d'inscription

à envoyer à « Art et Artisanat 65 », case postale 105, 1000 Lausanne 17

Je m'inscris, nous nous inscrivons (Biffer ce qui ne convient pas)

au voyage de cure à Félix, du 22 décembre 1979 au 5 janvier 1980.

Nom _____

Prénom(s) _____

Rue _____

NP/Localité _____

Tél. _____

Signature _____